



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Déficit financier du CHRU de Nancy et menace sur l'offre de soins

Question écrite n° 2293

Texte de la question

M. Anthony Boulogne alerte Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur le déficit financier inquiétant des comptes du centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Nancy, représentant une menace sur l'offre de soins pour la population de la région. L'examen de la gestion du CHRU de Nancy, réalisé par la chambre régionale des comptes (CRC) du Grand Est, démontre l'importance de son activité pour la santé des habitants du territoire. En effet, le CHRU de Nancy concentre plus de 43 % de l'activité des urgences du département et constitue, depuis 2023, le dernier établissement assurant le service des urgences sur la métropole du grand Nancy. La région fait face également à un vieillissement de la population : en 2022, la part des plus de 75 ans représente 10 % de la population de Meurthe-et-Moselle, tandis qu'entre 2018 et 2022, la part des 25-59 ans diminue dans le département. Ainsi que le précise la CRC du Grand Est : « Ce vieillissement de la population se retrouve dans les données d'activité des urgences. En 2022, les personnes âgées de plus de 75 ans représentent 20 % des passages aux urgences adultes (+ 2 points par rapport à 2018). Alors que l'activité totale des urgences a retrouvé son niveau d'avant crise, la part de celle-ci consacrée aux patients de plus de 75 ans progresse (+ 6 %) ». Ce vieillissement de la population meurthe-et-mosellane implique des investissements dans les services d'urgences, pour assurer la prise en charge optimale des patients âgés. Or les comptes du CHRU de Nancy sont déficitaires depuis plusieurs années, remettant en question les capacités d'investissement de l'établissement. Et ce déficit ne cesse de s'aggraver. La chambre régionale des comptes indique : « Les services d'urgence du CHRU de Nancy apparaissent structurellement déficitaires en incluant les charges indirectes et de structure ». Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le déficit entre le financement des urgences et les charges des services s'élevait, en 2018, à 4,6 millions d'euros ; il est de 7,5 millions d'euros en 2022. Le déficit des urgences de Nancy provient d'une croissance importante des dépenses : + 9,5 millions d'euros en seulement cinq ans, tandis que les financements ne progressent pas suffisamment. Une telle situation déficitaire pour les urgences représente un danger pour l'offre de soins d'urgence dans le Grand Est : l'endettement massif de l'établissement remet en cause ses capacités d'investissement pour faire face au vieillissement de la population. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre afin, d'une part, de redresser la situation financière du CHRU de Nancy et, d'autre part, de sanctuariser les capacités d'investissement du CHRU de Nancy, notamment concernant l'accès aux soins des personnes âgées.

Données clés

Auteur : [M. Anthony Boulogne](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2293

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2024](#), page 6210